MINISTERE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE

REPUBLIQUE DU CONGO Unité * Travail * Progrès

CABINET

COMMUNICATION DU MINISTRE DES POSTES, DES TELECOMMUNICATIONS ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE A L'ENDROIT DES TRAVAILLEURS DE CONGO TELECOM

Brazzaville, le 30 novembre 2017

Monsieur l'Administrateur Général, Chers travailleurs, Mesdames et messieurs,

En ces moments difficiles où le pays traverse une crise financière, je me permets ce jour de m'adresser à vous et vous apporter tous mes compliments.

Vous vous souviendrez que lors de la présentation du programme d'actions du gouvernement devant l'assemblée nationale, le 16 novembre 2017 dernier, par Son Excellence Monsieur **Clément MOUAMBA**, Premier Ministre, Chef du Gouvernement, il avait été évoqué des réformes structurelles qui s'orientent vers la restructuration des entreprises et des établissements publics. A cet effet, notre structure Congo Telecom n'est pas restée en marge. Toutes les sensibilités le savent merveilleusement.

La restructuration des entreprises et établissements publics a déjà commencé avec l'examen et l'adoption par le Conseil des ministres des textes de base concernant la Société Nationale des Pétroles du Congo (SNPC).

Dans le prolongement de cette initiative, le Conseil de cabinet a en ce qui le concerne statué sur les réformes des structures suivantes : la Société Nationale d'Electricité (SNE), la Société Nationale de Distribution d'Eau (SNDE) et Congo-Télécom.

Monsieur l'Administrateur Général, Chers travailleurs, Mesdames et messieurs,

La nécessité de restructurer notre opérateur historique n'est pas actuelle, elle a été prescrite depuis les différentes lettres de cadrage de Son Excellence Monsieur le Président de la République, ce depuis les années 2014 et 2015. Les instructions fortes au gouvernement étaient axées sur la poursuite de la restructuration juridique de Congo Telecom ainsi que l'extension et la modernisation télécommunications filaires en fibre optique sur l'ensemble territoire national et l'interconnexion au réseau sous-régional (PCN, CAB). C'est sur cela que nous nous attelons, en focalisant toutes nos énergies vers la matérialisation de ces projets porteurs d'espérance, ce, pour les générations actuelles et futures.

Mais nous tenons d'emblée à vous dire que le gouvernement désire réformer pour préserver/rentabiliser et maximiser les infrastructures très haut débit consentis par l'Etat. Nous disons bien, réformer pour préserver/rentabiliser et maximiser les infrastructures très haut débit consentis par l'Etat.

Nous savons que lorsqu'il est question de réformes, cela donne souvent place a beaucoup d'inquiétudes et d'incertitudes pour les travailleurs que vous êtes, d'autant plus que Congo Télécom née des cendres de l'ex Office Nationale des Postes et Télécommunications (ONPT) et de la Société des Postes et de l'Epargne du Congo (SOTELCO), n'a pas encore soldé le passif de ces deux dernières entreprises dissoutes.

C'est pour cette raison, qu'en tant que ministre de tutelle, je me suis fait le devoir de venir aujourd'hui tout d'abord pour vous éclairer sur ce qui est entrepris pour l'avenir de Congo Telecom et vous libérer de tous les frissons et de toutes les angoisses.

De prime abord, nous tenons à vous rassurer que le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Monsieur Denis SASSOU NGUESSO, ainsi que Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, mettent un accent particulier sur la préservation des acquis sociaux et l'amélioration des conditions de travail des congolais; ce sont des exigences de la Marche vers le développement, Allons plus loin ensemble!

De ce fait, aucun emploi ne sera menacé par cette réforme.

Pensez-vous qu'avec la situation économique, financière et sociale difficile que traverse le Congo, le gouvernement mettra en péril les emplois ? NON!

Pensez-vous que l'Etat est satisfait lorsque des cadres compétents ayant travaillé toute leur vie pour leur société n'ont pas droit à la retraite alors qu'ils ont cotisé ? NON plus!

Le gouvernement à travers cette réforme compte seulement positionner Congo Telecom comme un opérateur historique fort afin de redonner à cette société ses lettres de noblesses pour qu'elle joue pleinement son rôle dans ce secteur en pleine mutation.

Pour preuve, le Ministère des Postes, des Télécommunications et de l'Economie Numérique a fait ratifier la Loi n° 33-2017 du 14 août 2017 autorisant la ratification de l'accord de prêt de crédit acheteur préférentiel entre le Gouvernement de la République et la Banque d'Import-Export de Chine portant sur le projet de couverture nationale en télécommunication-projet phase 3.

Ce financement qui permet comme vous le savez bien, à l'opérateur Congo Télécom de bénéficier des infrastructures plus modernes à même d'offrir des services plus viables, à travers entre autres la 4G LTE, la fourniture des terminaux, le déploiement de 30.000 lignes FTTX dans le cadre du dernier kilomètre dans les principales villes, la formation et l'assistance opérationnelle technique avec transfert de compétence et même la construction et l'équipement d'une nouvelle agence commerciale à Pointe-Noire.

L'ambition du Gouvernement pour Congo télécom est donc grande et le Président de la République y tiens, aussi nous-a-t-il enjoint de ne ménager aucun effort afin que notre opérateur historique reprenne sa place dans le concert des grandes sociétés de télécommunications du pays aux fins de contribuer considérablement à la réduction du chômage des jeunes, mais aussi et surtout de désenclaver numériquement l'arrière-pays en accompagnant les politiques de décentralisation de l'administration et le déploiement des zones économiques spéciales.

Le gouvernement croit à votre potentiel, c'est la raison pour laquelle d'énormes investissements ont été, et sont encore, consentis pour vous doter d'infrastructures dites de croissances, donc de pointes vous permettant d'être concurrentiel dans un marché libéralisé et ainsi diversifier notre économie. N'oublions pas que le cinquième engagement du projet de société du Président de la République est, je cite : "d'arrimer le Congo au développement de l'économie numérique" fin de citation.

Ces investissements colossaux doivent être rentabilisés et ce en mettant votre compétence au service de la société.

Il n'est nullement question au stade où nous vous parlons de la

création d'une société autre que Congo Telecom.

Il est question de restructurer la société afin d'être compétitive. Cette réforme vous pouvez nous croire, est une option heureuse et génératrice de nouveaux emplois.

Nous tenons une fois de plus à vous rassurer que le gouvernement est très sensible à l'aspect social, et Son Excellence Monsieur le Premier Ministre nous l'a encore signifié, aussi vous pouvez être serein sur l'aboutissement de cette réforme, qui est une exigence, justement si nous voulons exister en tant qu'opérateur historique.

Monsieur l'Administrateur Général, Chers travailleurs, Mesdames et messieurs,

Au terme de mes propos, je vous exhorte à faire fi des tentations, des rumeurs, aux spéculations qui ne feront que vous desservir et vous débarrassez de vos espérances. Sauvegardons nos acquis, consolidons nos actions car un avenir radieux nous est promis.

Que Dieu bénisse le Congo!

Je vous remercie!